

---

puisqu'il a déjà été traité savamment de la question sociale dans l'Encyclique *Rerum novarum* et de l'action catholique dans l'Encyclique *Graves de communi* et dans les instructions fournies sur ce sujet par la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il faut se diriger d'après ces très importants documents et, pour aucun motif, ne pas s'éloigner de l'interprétation qu'en donnent le Siège apostolique et nos vénérables frères les évêques.

Si, par sentiment de devoir, l'obéissance est due à celui qui donne des ordres en vertu d'une légitime autorité, néanmoins il est juste et convenable que, dans l'ardeur de l'action, la jeunesse pratique la déférence qui est due aussi à ceux qui, par l'âge et par l'expérience, sont en état de la diriger. Prenez donc part avec ardeur et avec sagesse aux travaux du présent congrès, tenant pour certain qu'on attend de votre vertu d'éminents avantages pour la société civile comme pour la société religieuse.

Comme gage des grâces divines et témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique à vous et à tous ceux qui prendront part au congrès.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 novembre 1903, première année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

---